



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E117039

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2023

ÉDITÉ LE 21/07/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/2009

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANGERS

Siret : 301 340 584 06969

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62 155 128

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (CHOLET) (AGENCE)

3 SQUARE DU CHAMP BLANC  
49300 CHOLET

Téléphone : 02 41 62 31 77

Fax :

Portable : 06 19 79 54 39

Site Internet : www.engie-homeservices.fr

E-mail : dtr4.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT / SOULARD NICOLAS DIRECTEUR

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/09/2019

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.